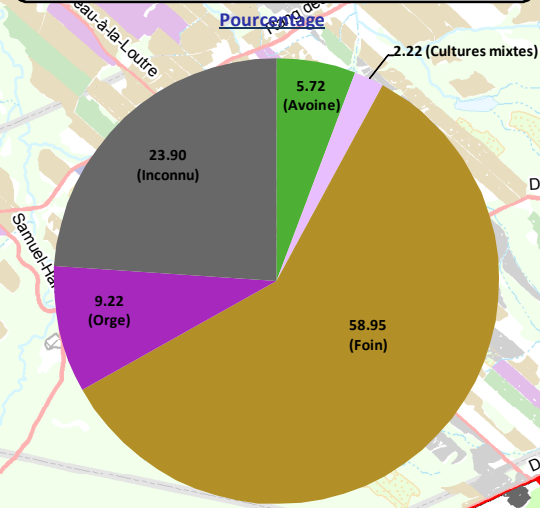
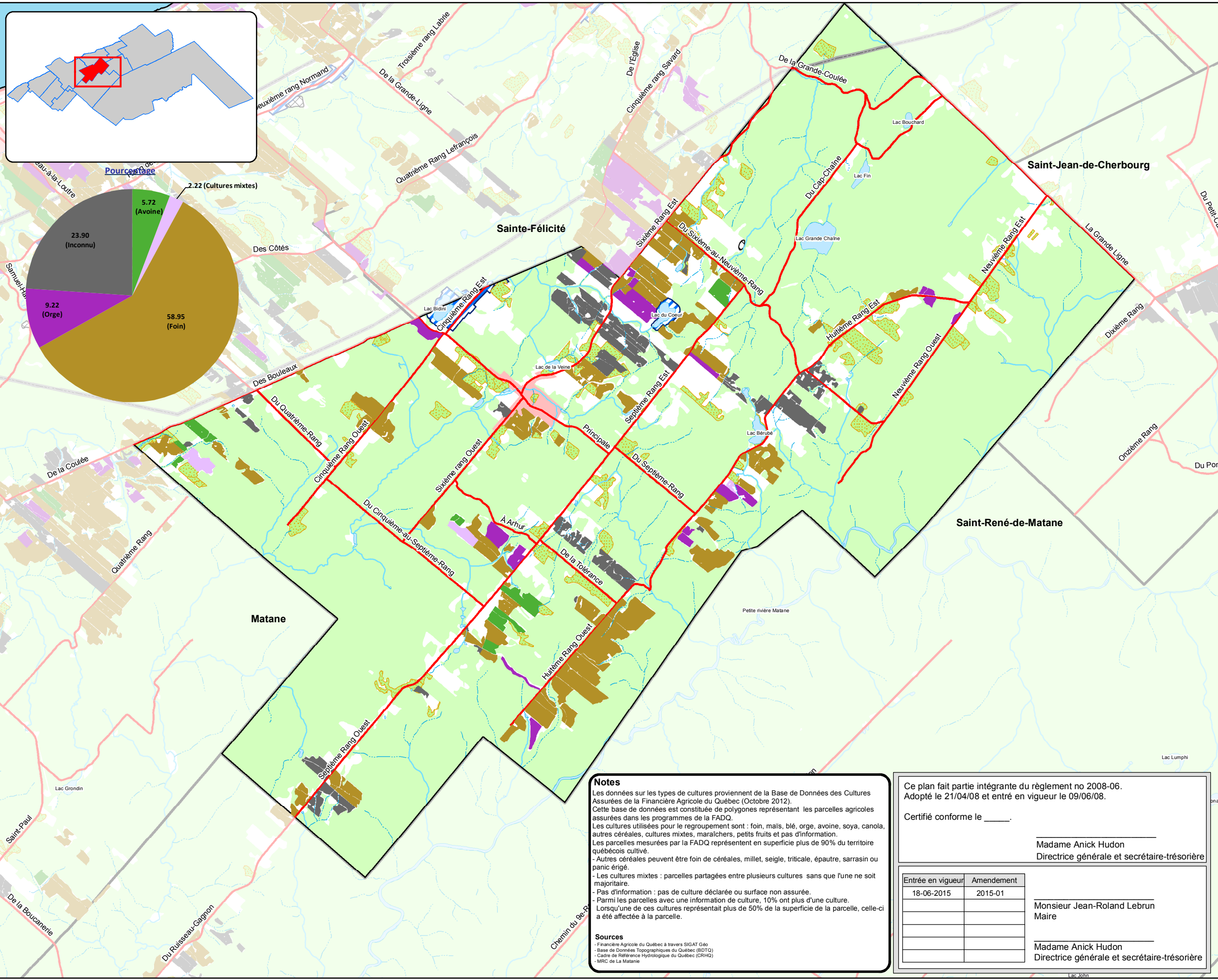






Plan d'urbanisme
Municipalité de Saint-Adelme
Règlement 2008-06

Carte 6
Cartographie thématique agricole
Types de cultures

Légende

Cultures

Avoine

Orge

Cultures mixtes

Foin

Pas d'information

Urbain, voies de communication et énergie

Limites municipales

Périmètres urbains

Îlots déstructurés

Banc d'emprunt

Rue publique

Voie ferrée

Ligne d'énergie

Hydrographie et boisé

Lac et Rivière

Milieux humides

Cours d'eau

Cours d'eau intermittent

Friches

Milieu boisé

1:60 000

0

1

2

Km

Projection cartographique : NAD 83 MTM 6

Réalisation : Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie
Nixon SANON

Mars 2015

Notes

Les données sur les types de cultures proviennent de la Base de Données des Cultures Assurées de la Financière Agricole du Québec (Octobre 2012). Cette base de données est constituée de polygones représentant les parcelles agricoles assurées dans les programmes de la FADQ. Les cultures utilisées pour le regroupement sont : foin, maïs, blé, orge, avoine, soya, canola, autres céréales, cultures mixtes, maraîchers, petits fruits et pas d'information. Les parcelles mesurées par la FADQ représentent en superficie plus de 90% du territoire québécois cultivé.

- Autres céréales peuvent être foin de céréales, millet, seigle, triticales, épautre, sarrasin ou panic érigé.
- Les cultures mixtes : parcelles partagées entre plusieurs cultures sans que l'une ne soit majoritaire.
- Pas d'information : pas de culture déclarée ou surface non assurée.
- Parmi les parcelles avec une information de culture, 10% ont plus d'une culture.

Lorsqu'une de ces cultures représentait plus de 50% de la superficie de la parcelle, celle-ci a été affectée à la parcelle.

Sources

- Financière Agricole du Québec à travers SIGAT Géo
- Base de Données Topographiques du Québec (BDTQ)
- Cadre de Référence Hydrologique du Québec (CRHQ)
- MRC de La Matanie

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 2008-06. Adopté le 21/04/08 et entré en vigueur le 09/06/08.

Certifié conforme le ____.

Madame Anick Hudon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement
18-06-2015	2015-01

Monsieur Jean-Roland Lebrun

Maire

Madame Anick Hudon

Directrice générale et secrétaire-trésorière